

Qui peut créer un nouveau panneau ?

La réponse de la Sécurité Routière

Dans sa lettre, le Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières, M. Rémy HEITZ, a rappelé que les normes sont très strictes :

« Ces principes sont déclinés dans la réglementation de la signalisation routière qui trouve ses fondements dans la Convention internationale signée à Vienne en 1968 et les accords européens signés à Genève 1^{er} mai 1971, le code de la route, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et enfin l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Ce corpus juridique s'applique à l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique et tous les maîtres d'ouvrages et gestionnaires routiers doivent s'y conformer; la mise en place d'une signalisation non conforme à la réglementation est interdite. »

Ce texte mérite quelques explications.

La convention internationale de Vienne et les accords européens de Genève

En ratifiant ces accords, les parties contractantes, dont la France fait partie, reconnaissent que "l'uniformité internationale des signaux et symboles routiers et des marques routières est nécessaire pour faciliter la circulation routière internationale et pour accroître la sécurité sur la route." Aussi, lorsque ces textes définissent un signal, les signataires s'interdisent d'en créer un autre ayant la même signification.

Concrètement, cela veut dire que lorsqu'on circule **en Europe**, on n'a aucun problème pour comprendre la signalisation. Les signaux sont quasiment identiques d'un pays à un autre, sauf en ce qui concerne la couleur des panneaux directionnels et le design des pictogrammes... qui peut parfois faire sourire !

Ceci dit, chaque pays utilise la signalisation en fonction de ses sensibilités. Les Espagnols, par exemple, aiment les panneaux « vitesse conseillée ». Ceux-ci responsabilisent les automobilistes... alors qu'une interdiction peut provoquer une réaction de défiance. Il est dommage que ces panneaux ne soient peu utilisés chez nous.

Les signataires peuvent également créer un nouveau signal répondant à un besoin particulier de leur pays, sous réserve qu'il ne soit pas déjà prévu dans la convention avec une autre signification. **Les Suisses, par exemple, aménagent des « zones 20 » où les piétons sont prioritaires. De même, les Anglais**, qui sont de grands amateurs de la nature, ont un panneau « attention canards » et les Espagnols un triangle « verglas fréquent » (alors que nous n'avons qu'un panneau chez nous).

Les initiatives locales

Par contre, seul l'Etat peut créer un panneau... du moins en théorie ! Heureusement, certaines collectivités locales ont compris que notre sécurité se dégrade et ils sont prêts à devancer la réglementation. C'est ainsi que nous remercions régulièrement les départements qui mettent en œuvre des panneaux qui rappellent la distance de sécurité lors du dépassement d'un cycliste (1m en agglomération et 1,50m hors agglomération / article R 414-4 I à IV du Code de la Route). Cette signalisation existe, par exemple, dans la Drôme, l'Isère, l'Aveyron et la Savoie.

Notre appel au gouvernement

Au niveau du développement durable, on se doit d'encourager les déplacements à vélo. et donc de créer des réseaux cyclables. Il faut également sécuriser les nombreux « pièges à vélo » qui jalonnent nos routes... et qui découragent des milliers de cyclistes potentiels. Nous sommes les champions du monde des rétrécissements dangereux : nous avons beaucoup plus d'îlots que dans les autres pays, et leur conception tient rarement compte des cyclistes. Il nous paraît donc urgent de sécuriser les rétrécissements existants, et mieux réglementer la création des aménagements futurs.

Ce travail énorme ne pourra se faire du jour au lendemain, d'autant plus que l'emprise ne permet pas toujours la réalisation de by-pass ou de bandes cyclables. Cependant, certaines mesures complémentaires peuvent être prises très rapidement, telle que la création d'une signalisation pour interdire le dépassement des cyclistes aux endroits critiques.

Chaque pays peut créer de nouveaux panneaux selon ses besoins. Celui que nous demandons est nécessaire chez nous... à moins que la vie des canards anglais ne soit plus importante que celle des cyclistes en France.

Steve Jackson (membre de la Commission Nationale de Sécurité FFCT)



vitesse conseillée en Espagne



Attention ! piétons zone fréquentée par des personnes âgées (France 64)

Nota : existe aussi en Angleterre



Attention ! canards anglais...